

PLAN LOCAL D'URBANISME DE DREUX



Observations Assainissement

A la lecture du projet de règlement du PLU de Dreux, les remarques suivantes sont formulées pour l'assainissement :

La rédaction des pièces fournies est conforme aux règlements d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif et n'appelle pas de modification.

❖ Autres observations

Le règlement du service public d'assainissement collectif validé le 10/12/2018 ainsi que le règlement du service public d'assainissement non collectif actualisé le 24/06/2019, dont un exemplaire est fourni ci-joint, doivent être annexés au PLU.

Un extrait des réseaux d'assainissement (réseaux eaux usées, eaux pluviales, unitaires) est fourni ci-joint pour être annexé si besoin à ce PLU.